



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

soins et maintien à domicile

Question écrite n° 37867

Texte de la question

M. Michel Zumkeller attire l'attention de M. le ministre de la santé et de la protection sociale sur le recrutement de personnel infirmier et aide-soignant pour les soins à domicile. Le vieillissement croissant de la population française aura pour conséquence une demande de prise en charge accrue des personnes âgées dépendantes ou malades. Afin d'y répondre, l'effectif du personnel infirmier et d'aide-soignant devra augmenter proportionnellement. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer quelles mesures le Gouvernement entend prendre pour répondre à ces besoins.

Texte de la réponse

Le vieillissement de la population entraînera le développement de la prise en charge des personnes âgées, dépendantes ou malades et, corrélativement, des soins à leur prodiguer. Pour faire face à ces besoins et répondre aux tensions sur l'emploi des personnels soignants, les quotas d'entrée dans les instituts de formation en soins infirmiers (IFSI) ont été très fortement augmentés. Ainsi, concernant la profession d'infirmier, les quotas d'entrée dans les instituts de formation en soins infirmiers (IFSI) ont été augmentés dès 1998 de 1 000 places, puis de 1 200 places en 1999 et de 8 000 places en 2000. Depuis septembre 2000, sont formés chaque année 26 436 infirmiers, ce niveau de formation a été maintenu en 2001 et 2002. Le nombre de places offertes au concours a été porté à 30 000 en septembre 2003, ce niveau a été maintenu à la rentrée de septembre 2004. De plus, en 2002, il a été décidé de porter le nombre d'élèves aides soignants en formation à 20 000, ce qui correspond à une augmentation de 50 % des capacités d'accueil.

Données clés

Auteur : [M. Michel Zumkeller](#)

Circonscription : Territoire-de-Belfort (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 37867

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : solidarités, santé et famille

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 avril 2004, page 3032

Réponse publiée le : 10 mai 2005, page 4837